

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 19  
Votants : 26

Date convocation : 02/04/2024  
Affichage : 02/04/2024

Séance du 11 avril 2024

*L'an deux mil vingt-quatre et le 11 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

Présents : Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Guylène BLAES, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Aline RANC.

Pouvoirs : Anne-Marie PIJEAU à Julian GAILLARD, Mireille GARDES SAINT PAUL à Claude SOLIGNAC, Patrick FERRERES à Guy MAYRAND, Henri PROUHEZE à Liliane PERISSAGUET, Thierry CHAZE à Guylène BLAES, Pierre MALET à Alain GAILLARD, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

Secrétaire de séance : Julian GAILLARD

**Objet : PREPARATION DU TRANSFERT OBLIGATOIRE DES COMPETENCES "EAU ET ASSAINISSEMENT" VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026 :**

Monsieur le Président rappelle l'ensemble des études prévues dans le cadre de la préparation du transfert des compétences "Eau et Assainissement" ainsi que d'autres actions qui ont pu être inscrites au Contrat de résilience conclu avec l'Etat, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département de la Lozère :

DETAIL DES PRESTATIONS	COUT TTC	SUBVENTIONS			RESTE A CHARGE DE LA CCHAM
		AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	ETAT - DETR	DEPARTEMENT DE LA LOZERE	
Schémas directeurs AEP	210 064,20 €	147 045,00 €	21 006,00 €		42 013,20 €
Schémas directeurs Assainissement	261 090,00 €	130 545,00 €	26 109,00 €	52 218,00 €	52 218,00 €
Accompagnement administratif, financier et juridique du transfert de compétence	71 871,00 €	50 309,70 €	7 187,10 €		14 374,20 €
Etude prospective à l'équilibre besoins en AEP et ressources disponibles	144 000,00 €	100 800,00 €	14 400,00 €		28 800,00 €
Campagnes de recherche de fuites sur différents réseaux	10 980,00 €	7 686,00 €	1 098,00 €		2 196,00 €
Mise en œuvre de campagnes de communication auprès des usagers sur les moyens d'économiser l'eau + Kits "Eco d'eau"	48 000,00 €	33 600,00 €	4 800,00 €		9 600,00 €
Coordination interne (Rémunération technicien + frais structure) à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2025 (A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 : financement sur budget de l'eau - CCHAM)	83 677,87 €	58 574,51 €		8 367,79 €	16 735,57 €
Réhabilitation canalisations fuyardes - Village de Cheylard l'Evêque (opération réalisée pour le compte de la Commune de Cheylard l'Evêque	160 000,00 €	112 000,00 €	16 000,00 €		32 000,00 €
	989 683,07 €	640 560,21 €	90 600,10 €	60 585,79 €	197 936,97 €

En fonction de ces éléments, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de réactualiser les plans de financement prévisionnels ainsi que les demandes de subventions.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**APPROUVE** le programme d'études à mettre en œuvre dans le cadre de la préparation du transfert des compétences "Eau et Assainissement" d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**VALIDE** les différentes actions intégrées au Contrat de Résilience conclu avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

**ADOPTE** le plan de financement prévisionnel suivant :

**Montant de la dépense subventionnable :** 989 683, 07 €

**Plan de financement :**

- Subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (dont Contrat de résilience)	640 560, 21 €
- Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DETR 2024)	90 600, 10 €
- Subvention sollicitée auprès du département de la Lozère	60 585, 79 €
- Autofinancement CCHA	197 936, 97 €

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier  
Le Président,



Francis CHABALIER

